



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 12 mars 2026

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Dominique CHATELLIER, Pierre HUBERT, Bernard MARMION, Fabien EL MKELLEB, Gilles TANNIER.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Arbitres n'ayant pas renouvelé leurs licences arbitres au 28 février 2026, sont donc considérés comme démissionnaires et ne couvrent plus leur club.

AGRA Valentin
AHAMADA Ahmed
AISSAOUI Amel
BELGAID Yacine
BEN GHORBAL
BEN HAMZA Madani
BEN ZAIED Nasredine
BENMAHAMMED Amar
BERAUD Lola
BITOT Corentin
BOISSEAU Sylvain
BOUARABA
BOURACHDENE Lia
BRIAND Thomas
BUHEGGER Raphael
CHALLET CANTYN
COHEN Yann
DAGORNE Quentin
DE AZEVEDO Yannis
DELGORGUE Patr
DIAO Pape Sanoussy
DOMINGUES Do Carmo
DOUCOURE Samba

BOIS LE ROI
COMBS LA VILLE
SENART MOISSY
FC COUNTRY

MOISSY
FERRIERES/BRIE
MITRY COMPANS
COSMO
PORTG PONTAULT
MONTFORT L'AMAURY
MAISONS ALFORT
VILLEPARISIS
BONBON
BOISSISE PRINGY
BRIARD
VAL D'EDUROPE
THORIGNY
FC COUNTRY
HERICY
TORCY
SNIE
FERTE/JOUARRE

DRICI Mounir
 DUFAU Julien
 EL BOUHATI Fayçal
 FABRY Clément
 GRISSE Boris
 HADJAB Medhi
 HALLEUR Thomas
 HASSOUN Adam
 ISMAEL Joel
 JOCOLAS Jonathan
 KANDA KABEYA François
 KARAMOKO Abou
 KOUBA BIANGANA Rodelvi
 LAMZEL Nourdine
 LEFEBVRE Nicolas
 LOUNES Adam
 MENDOZA BOCANEGRA Francisco
 MENDY Kalyani
 MICHELY Yanis
 MOREAU Evens
 OUBBANA Kadour
 OUDICH Youness
 PERRE Noël
 PROTON Noel
 RENVOIZE Julien
 RICHARD Frédéric
 RODRIGUES DOMINGUES Abel
 ROUSSEL Serge
 SAMBA TERENCE
 SEBBOUH Mohamed
 TOURIGNY BEN
 TRAORE Nicolas
 TRAORE Patrice
 VAS Arnaud
 VERSTRAET Johnny
 VUILLAMIER Gaétan

MELUN
 AVON
 JOUY YVRON
 ST THIBAUT
 CRECY
 PORTG DE LIMOURS
 AVON
 CHEVRY COSSIGNY
 VARENNES
 VILLENAY
 COULOMMIERS
 PUC
 ROISSY EN BRIE
 VILLEPARISIS
 MARLES EN BRIE
 DAMMARE City
 Indépendant
 VAL D'EUROPE
 Indépendant
 CHAMPS SUR MARNE
 MELUN Futsal
 ROISSY EN BRIE
 MELUN
 Noel -COLLEGIEN
 BRIE FC
 PAYS DE FONTAINEBLEAU
 PROVINS
 LE MEE
 EVASION URBAINE TORCY
 PARIS SAINT GERMAIN
 COMBS LA VILLE
 LOGNES
 EVASION URBAINE TORCY
 UMS PONTAULT COMBAULT
 VAL D'EUROPE
 VILLEPARISIS

Arbitres ayant arrêté en cours de saison

BUCHEGGER Raphael

BOISSISE

CANDIDATS ARBITRES AYANT SUIVI LES SESSIONS DE FORMATION FOOT A 11

MODULE 4 – JUIN 2025

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

AIT OUARABI	Aghiles Said	BRIE FC
ASLAN	Gokhan	JOUY YVRON ES
BENALI	Adem	COLLEGIEN
COMBES HALLAERT	Tom	BRIARD

COULIBALY	Drissa	CHATEAU THIERRY IEC
DOOLAEGHE	Dylan	CS MEAUX
ECARLAT	Renaud	ASM FERTOISE FOOT
HOSNI	Noa	COMBS LA VILLE C.A.
KAOUSSI	Nolan	MEAUX
KONE	Amadou	LOGNES U.S.
LEGRAND	Guillaume	GATINAIS VAL LOING
LEHOUX	Alexis	LIEUSAINTE FOOT AS
MABEKI LEFI	Rinidie	LIEUSAINTE FOOT AS
MAYEMBA BABIN	Esaiah	CESSON VSD ES
NOULA MIAFO	Achille	MELUN
OLOUMBA	Orel	FLEURY 91 FC
PAPEGAEY	Thomas	VAIRES ENT. ET C. US
PLAQUET	Sacha	OZOIR FC 77
SAVIGNY	Alexandre	PARIS FC

MODULE 1 – OCTOBRE 2025

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

ADMI	Yacine	SUCY FC
AIT	Monsef	VAL D'EUROPE
BACHIRI	Kamel	NANDY
BALON	Ulrich	TORCY
BEAURAIN	Lysandre	AFPO
DAVERSA	Nathan	EMERAINVILLE
ISIK	YUSUF	NANDY
LAROCHE	Lana	AFPO
MERCIER	Enzo	BRAYTOIS
MOCHAME	Megane	LE MEE
NKODIA	Aymard	EVRY
PELICOT	Nathan	VAL D'EUROPE
RABHI	Assia	TORCY
SAMANCI	Efe	CHELLES
TOURE	Sekhou	CHANGIS

MODULE 2 – NOVEMBRE 2025

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

BERNARD	Lucian	VAL DE L'YERRES
BRUNIER	Ugo	VAL DE L'YERRES
CHARTAMY	Eddy	CHAMPS FFC
CISSE	Ousmane	COURTRY ACADEMY
DOS SANTOS DUPUIS	Kylann	POMMEUSE FARM
EL MEFTAHY	Mohamed	LE MEE
IDRANI	Zakaria	LOGNES
KOUAKOU	Guy	PAYS BIERES
LAGROUCH	Yassine	LE MEE
MAIGA	Djibril	FERTE/JOUARRE

MVIBUDULU	Samuel	LOGNES
NEVES	Kevin	LAGNY
SIPER	Enes	AFPO
YOUNES	Khaled	FERTE/JOUARRE

MODULE 3 – JANVIER 2026

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

ABOULKALASSIM	Mohamed	COURTRY ACADEMY
ATBA	Adam	DAMMARIE LES LYS
BENHASSINE	Adam	MELUN
BOAFO	Eliasha	TORCY
CODO	Archange	COURTRY ACADEMY
DIAKITE	Mamadou	LOGNES
DRIDI	Mohamed	MELUN
FOUCRE	Camron	QUINCY VOISIN
GOULIN	Louis	DAMMARIE LES LYS
LEMBO NDONGALA	Shainice	MEAUX
NKASHAMA BATUBENGA	Xxx	BUSSY ST GEORGES
PFEFFER	Richard	OZOIR
PION	Tymothé	MONTEREAU
TAIBI	Imrane	MONTEREAU

DOSSIERS TRAITES PAR LA COMMISSION

Courriel du président de TRILPORT en date du 11 décembre 2025

Monsieur Zouhir EL QUANDILI, arbitre indépendant, informe de sa décision de couvrir le club de TRILPORT dès cette saison. M. Zouhir EL QUANDILI étant indépendant en saison 2024-2025 et 2025-2026, ne peut couvrir un nouveau club qu'après 2 saisons en indépendant. Il ne pourra donc couvrir un nouveau club qu'à partir de juillet 2026

Courriel de M. Mehdi BRICK en date du 23 décembre 2025

Monsieur Mehdi BRICK, arbitre couvrant le club de SERVON, demande, suite à un déménagement, à couvrir le club d'ANNET, sa situation géographique ne lui permettant plus de maintenir un lien cohérent avec son club.

Considérant que le statut de l'arbitrage, dans son article 33 autorise le changement de club dans les conditions suivantes :

Changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, voie routière la plus courte

Considérant que M. Mehdi BRICK n'indique pas sa nouvelle adresse (inchangée dans Footclubs) et que le club d'ANNET est situé à moins de 50 kms de SERVON (Via Michelin indique 33 kms), la Commission ne peut accéder à sa demande.

SITUATION PREVISIONNELLE DES CLUBS AU 28 FEVRIER 2026

La situation définitive des clubs sera arrêtée au 15 Juin 2026 en fonction de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage. Les éventuelles sanctions sportives et financières, au regard des articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, seront appliquées pour toute la saison 2026-2027 sur la base de cette situation au 15 Juin 2026.

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2025-2026 (nombre d'arbitre insuffisant).

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres avec au moins 2 arbitres de football à 11 dont 1 majeur.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- * soit un arbitre officiel,
- * soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

Amendes financières (article 46 du Statut de l'Arbitrage).

Clubs de D1 : 120 euros par arbitre manquant.

Clubs autres divisions : 30 euros par arbitre manquant.

Ces amendes sont doublées par la deuxième année d'infraction, triplées pour la troisième année d'infraction et quadruplées pour la quatrième année d'infraction et suivantes.

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027.

COMBS LA VILLE - manque 1 arbitre

VFFA 77 - manque 1 arbitre

ROISSY - manque 2 arbitres

CLUBS EN D2 (2 arbitres)

Amende de TRENTÉ EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027.

VARENNES - manque 1 arbitre

CLUB EN D3 (2 arbitres)

Amende de TRENTÉ EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027

COSMO - manque 1 arbitre

CLUBS EN D4 (1 arbitre)

Amende de TRENTÉ EUROS par arbitre manquant.

FC LE PIN - manque 1 arbitre

DONNEMARIE DONTILLY – manque 1 arbitre

NEVOXY - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de TRENTÉ EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027.

HERICY - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

NEANT

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027

NANGIS – manque 1 arbitre

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027

GUIGNES - manque 2 arbitres

COURTRY F - manque 2 arbitres

BOIS LE ROI - manque 2 arbitres

MARLES - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

CHATELET EN BRIE - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

MONTHYON – manque 1 arbitre

FC MUSCLE - manque 1 arbitre

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

MORMANT - manque 2 arbitres

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

NEANT

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ST GERMAIN LAVAL - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

NEANT

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

VILLIERS ST G - manque 2 arbitres
PLAINE DE FRANCE - 2 arbitres
ST SOUPPLETS – manque 2 arbitres
CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 2 arbitres
GATINAIS VL - manque 2 arbitres
MOUSSY LE NEUF - manque 2 arbitres
PRESLES - manque 1 arbitre

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros)) par arbitre manquant.

CONGISSOIS - manque 1 arbitre
FERRIERES - manque 1 arbitre
ALLIANCE 77 - manque 1 arbitre.
PLESSIS - manque 1 arbitre.

CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

MAISONCELLES manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

ANNET - manque 1 arbitre
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.
AMICALE BOCAGE - manque 1 arbitre
BUCEENNE – manque 1 arbitre
EVERLY - manque 1 arbitre
COUBERT - manque 1 arbitre.
CRISENOY - manque 1 arbitre
NUSO - manque 1 arbitre
LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre
LA FORET - manque 1 arbitre
MJC PROVINS - manque 1 arbitre
MAROLLES manque 1 arbitre
OZOUER - manque 1 arbitre
REAU - manque 1 arbitre
MISY VILLENEUVE - manque 1 arbitre
BAGNEAUX NEMOURS – manque 1 arbitre
FC REBAIS - manque 1 arbitre

RAPPELS

1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2025-2026, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions du Comité Directeur du District

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour les sessions avant le 31 décembre, soit six (6) matches officiels à diriger et pour les sessions après le 1^{er} janvier, soit trois (3) matches officiels à diriger.

La Commission alerte les clubs concernant leurs arbitres qui, en raison du nombre d'indisponibilités déclarées ne pourront atteindre leur quota de matchs et donc couvrir leur club.

2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Présidente

Christiane CAU

Le Secrétaire de Séance

Alain PARENT